

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 54 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 28 NOVEMBRE 2019

Présents : JAQUIER Christian, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, JOLY Lionel

Absents excusés : BRENIAUX Blandine, FORESTIER Arnaud, THIEVENT Claudine

Absente : MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

12) Décision Budgétaire Modificative N°3 - Budget eau/assainissement

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Communauté de communes : modification statutaire
- 3) Vente de bois
- 4) Taxe d'aménagement
- 5) Autorisation d'engager des dépenses début 2020
- 6) Nomenclature M 14
- 7) Coordonnateurs communaux adjoints pour le recensement
- 8) Vente de terrains
- 9) Conventions déneigement
- 10) Location logement
- 11) Rapport d'activités Communauté de Communes
- 12) Décision Budgétaire Modificative N°3 - Budget eau/assainissement
- 13) Questions diverses

1) Étude de devis

- **Parking handicapés église :** Un devis est présenté par M. CRINQUAND Mickaël pour réaliser un bi-couches sur la place handicapée et sur la rampe. **D'autres devis seront demandés.**

- **Eaux pluviales Rue des groseilles :** **Des devis seront demandés** pour un repiquage et l'ajout d'une grille en bas de la rue des Groseilles car l'eau part directement sur des parcelles privées.

- **Défibrillateur :** Tous les Établissement Recevant du public devront en être équipé avant le 1^{er} janvier 2022. **Le conseil décide de demander des devis pour l'installation d'un appareil près de la salle polyvalente.**

2) Communauté de Communes : modification statutaire

Le conseil, après les explications du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté de Communes au titre des compétences optionnelles rédigée comme suit à l'article 5-4 : « Article 5-4-1 : étude et animation d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), étude et animation du dispositif d'amélioration de l'habitat dont OPAH-Rénovation Urbaine multi site, étude - conseil - information - animation visant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale, politique du logement

social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ». Le conseil charge le maire de notifier l'extrait de délibération au Président de la CCAPS.

3) Vente de bois

Le conseil municipal, lors de sa séance du 17 octobre dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée, un volume de bois estimé à 390 stères. Le prix de retrait minimum était de 5 € le stère. Quatre offres ont été déposées en Mairie.

Le Maire procède à l'ouverture des enveloppes et le bois est attribué ainsi :

- **M. MARTIN Bernard, environ 15 stères à 5,10 €/stère parcelle 13af**
- **M. PIQUET Florian, environ 20 stères à 5,00 €/stère parcelle 13af,**
- **M. PARROD Michel, environ 250 stères à 5,60 €/stère parcelle 13af**
- **M. PERROUX Philippe, environ 100 stères à 5,10 €/stère ; 70 stères dans la parcelle 5r et 30 stères dans la parcelle 13af.**

L'ONF est chargé de l'encaissement et du cubage.

4) Taxe d'aménagement

Le Maire rappelle que le conseil, lors de la séance du 2 novembre 2016, a mis en place la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2017 au taux de 1%. Il a exonéré les abris de jardin jusqu'à 20 m² soumis à déclaration préalable.

Pour modifier le taux, la commune doit prendre une délibération avant le 30 novembre de l'année en cours pour une application l'année suivante.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier cette taxe dont le taux restera à 1 %.

Le taux de la part départementale est de 1,5 %.

5) Autorisation d'engager des dépenses début 2020

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2020, le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2019), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

6) Nomenclature M 14

Sur proposition du Trésorier, le conseil accepte à l'unanimité de passer en nomenclature M 14 développée (comptabilité) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette décision entraînera de légers changements de comptes lors du vote du budget.

7) Coordonnateurs communaux adjoints pour le recensement

Suite à la décision du conseil municipal du 29 mai 2019 de nommer, **Mme BRENIAUX Isabelle, secrétaire de mairie, coordonnateur communal** pour le recensement de la population en 2020, il décide à l'unanimité de nommer un coordonnateur communal adjoint : M. JOLY Lionel.

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.

Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

L'agent recenseur : Mme JOLY Colette passera dans toutes les habitations pour vous remettre des codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elle vous remettra un questionnaire papier qu'elle viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

8) Vente de terrains

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure car M. CRINQUAND Mickaël, concerné par cette affaire doit quitter la séance et le quorum n'est plus atteint.

9) Conventions déneigement

Les conventions de déneigement signées avec M. RICHARDET pour le déneigement du parking du Grapiot et avec M. PETIT Louis arrivent à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer de nouvelles conventions avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022.

10) Location logement

Le maire informe le conseil municipal que M. LEJEUNE Pierre et M. BOONE Simon, colocataires, ont emménagé dans le logement B, situé au bâtiment du chalet depuis le 1^{er} novembre 2019.

11) Rapport d'activités Communauté de Communes

Le rapport d'activités de la Communautés de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura pour les années 2017-2019 est disponible sur le site Internet communautaire suivant : <https://www.cc-coeurdujura.fr/actes-administratifs.htm>

12) Décision Budgétaire Modificative N°3 - Budget eau/assainissement

Afin de pouvoir régler la facture de Suez correspondant à la participation financière pour les eaux parasites du 01/01/2019 au 30/06/2019, **le conseil accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante :**

Dépense de fonctionnement :	
Article 618 : Services extérieures	+ 1 250 €
Recette de fonctionnement :	
Article 747 : Subventions et participations des collectivités territoriales :	+ 1 250 €

13) Questions diverses

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu des enfants de Pupillin qui demandent la création d'un « city Park » (terrain multi sport). Cette demande a retenu l'attention du conseil qui y réfléchira lors de l'élaboration du prochain budget et se renseignera dans les villages qui ont déjà réaliser cet investissement.

INFORMATIONS :

*** Inscription sur la liste électorale :** Les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale de Pupillin doivent le faire avant le 7 février 2020 soit en Mairie, soit sur le site Internet service-public.fr.

La commission de contrôle qui se réunit avant chaque élection comprend les personnes suivantes :

- THIEVENT Claudine, conseillère municipale,
- DUCHET ANNEZ Cécile, déléguée de l'administration,
- CHAZERAND Martine, déléguée du tribunal de Grande Instance.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

* **Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura** : Le nombre de sièges de conseillers communautaires est fixé à 95 à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux. Chaque commune conserve un délégué, Poligny 13, Arbois 11 et Salins 8.

* La SEM Énergies Renouvelables Citoyenne, les Maires et la Communauté de communes **ont retenu le cabinet EGREGA/ABIES pour les études préalables à la mise en place d'éoliennes** sur le territoire de la Communauté de communes pour un montant de 18 860 € HT à la charge de la SEM. 6 cabinets s'étaient portés candidats.

* **Gaz radon : La commune de Pupillin est située en zone 1 : potentiel radon faible. Aucune obligation particulière pour la commune.**

***Enquête publique SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)** : Pour la région de Franche-Comté, l'enquête publique est prévue du 9 décembre 2019 à 9h00 au 16 janvier 2020 à 17h sur l'ensemble du territoire régional. L'ensemble des documents ainsi qu'un registre sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1798>

***En raison des congés de la secrétaire, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier inclus.**



A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE
LA MUNICIPALITE VOUS CONVIE
SAMEDI 11 JANVIER 2020 à 11H00

A LA SALLE POLYVALENTE

pour la présentation des vœux du Maire

Ce sera l'occasion de se retrouver pour un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Le repas des anciens aura lieu le même jour à partir de 12h.

Les habitants qui ont des sapins à brûler peuvent les déposer au belvédère.



LA MUNICIPALITE
VOUS SOUHAITE
UN JOYEUX NOEL



ET DE BONNES
FETES DE FIN
D'ANNEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23H30.
Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Mickaël CRINQUAND